

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 18 mars 2010
à 20 h 30
SALLE LA CHARMILLE

L'an deux mille dix le 18 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Marie-Anne DAVID, Madame Huguette RAYNEAU, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Clara JONIN, Madame Laure MICHOT, Monsieur Jean-Paul SENAND, Madame Sylvie NICOLAS, Madame Nathalie HEGRON, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Monsieur Philippe RETIERE donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Madame Chrystél ADAM donne pouvoir à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Guillaume CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Monsieur Mathieu VISONNEAU donne pouvoir à Monsieur FETIVEAU.

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 mars 2010

Présents : 23

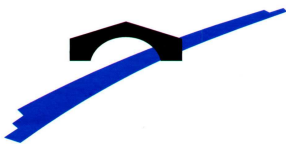
Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présentation de l'étude technico-économique comparant assainissement collectif et assainissement individuel sur les villages de Pont-St-Martin.

Yannick Fétiveau : Ce soir nous avons invité Monsieur Fazio du bureau d'études SCE pour présenter cette étude de faisabilité à la fois environnementale, technique et financière que nous lui avons confiée. L'objectif de ce soir, est de comprendre les enjeux qui sont encadrés par un certain nombre de textes réglementaires que vous connaissez déjà, nous les avons évoqués dans la dernière délibération, à la fois la directive cadre européenne qui nous demande un bon état écologique des milieux aquatiques et des milieux en général ainsi que la loi sur l'eau, dernière version. Dans ce cadre, le diagnostic SPANC qui a été réalisé à Pont St Martin avait noté un certain nombre de défaillance sur les assainissements non collectifs. Un certain nombre de villages sont en attente depuis de nombreuses années du passage du réseau collectif. Il nous faut donc dans un temps très proche donner des orientations certaines à nos concitoyens de manière à ce qu'ils puissent investir ou non en connaissance de cause dans un assainissement non collectif. L'idée était donc de prendre un peu de recul, un peu de hauteur et de faire une analyse précise sur l'ensemble de notre territoire.

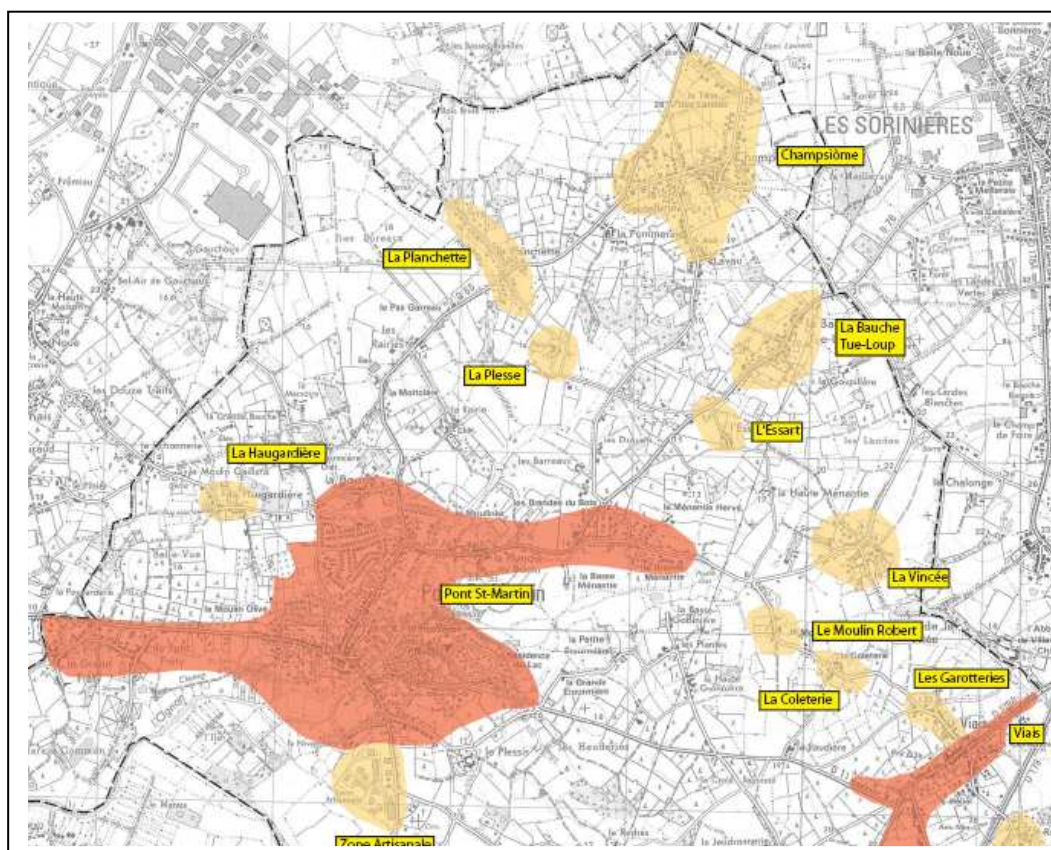
Je laisse la parole à Monsieur Fazio du cabinet SCE.



Monsieur Fazio : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais effectivement vous présenter les résultats de cette étude qui a concerné un certain nombre de villages sur le territoire. Je vais rentrer dans le vif du sujet à l'aide du diaporama ci-joint. Les secteurs concernés sont les suivants :

- La zone du Champsiome – Village du Champsiome – La Planchette – La Plesse – La bauche tue Loup – L'Essart
- Le secteur De la Vincée – Villages de La Vincée – Le Moulin Robert – La Coletterie
- Secteur de VIAIS - Le village de La Bénétière – le secteur des Garotteries
- Le secteur du Bourg – La ZA de la Nivardière – le village de la Haugardière

Ce secteurs sont représentés sur la cartographie ci-après :

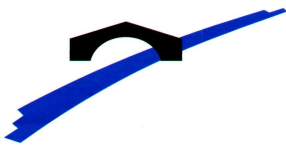


Pourquoi parler de ces différents secteurs ?

Tout simplement parce que nous avons étudié différentes solutions en extrapolant sur d'éventuelles combinaisons possibles de rattachement de certains villages les uns aux autres
Exemple : Le Champsiome seul, puis le Champsiome avec la Planchette etc.....

Nous avons essayé de faire une étude aussi exhaustive que possible sur les solutions techniques envisageables en envisageant le raccordement de villages entre eux pour permettre d'obtenir un coût financier plus intéressant.

Nous avons actualisé l'étude qui avait été faite, il y a une petite dizaine d'années, sur le zonage d'assainissement de Pont Saint Martin. Sur chacun des villages nous avons repris cette étude qui nous avait donné des informations sur la nature des sols mais nous avons également repris les données de l'étude SPANC.



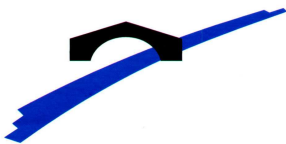
Nous avons actualisé les informations cadastrales sur chacun des villages de manière à prendre en compte les maisons qui existent. Nous arrivons donc sur l'ensemble de ces villages à environ 450 parcelles comme vous pouvez le constater sur le tableau ci-après :

Village	Nombre d'habitations (parcelles)	E.H. (3 EH/Bcht)
La Planchette	62	186
La Plesse	5	15
Champsioime	193	579
La bauche Tue Loup	39	117
L'Essart	9	27
Moulin Robert	5	15
La Coletterie	6	18
La Vincée	41	123
Les garotteries	16	48
La Benetière	41	123
Zona artisanale de la Nivardière	24	-
La haugardière	10	30
Total	451	1 281

Reconnaitances de terrain

- mettre à jour du bâti
- identifier des contraintes majeures affectant la création d'un réseau d'assainissement collectif
- reconnaître les pentes naturelles du terrain
- vérifier le caractère raccordable des habitations
- identifier des sites d'implantation envisageables pour les unités de traitement
- repérer les exutoires possibles

Je fais une parenthèse sur la problématique "milieu" car je vais vous parler essentiellement de données techniques et financières, la problématique milieu nous l'avons bien sur abordée sachant que nous partons du principe que, quelque soit la solution d'assainissement retenue, cette solution va respecter la réglementation et va être mise en œuvre, entretenue et exploitée de manière à ne pas porter atteinte à l'environnement.



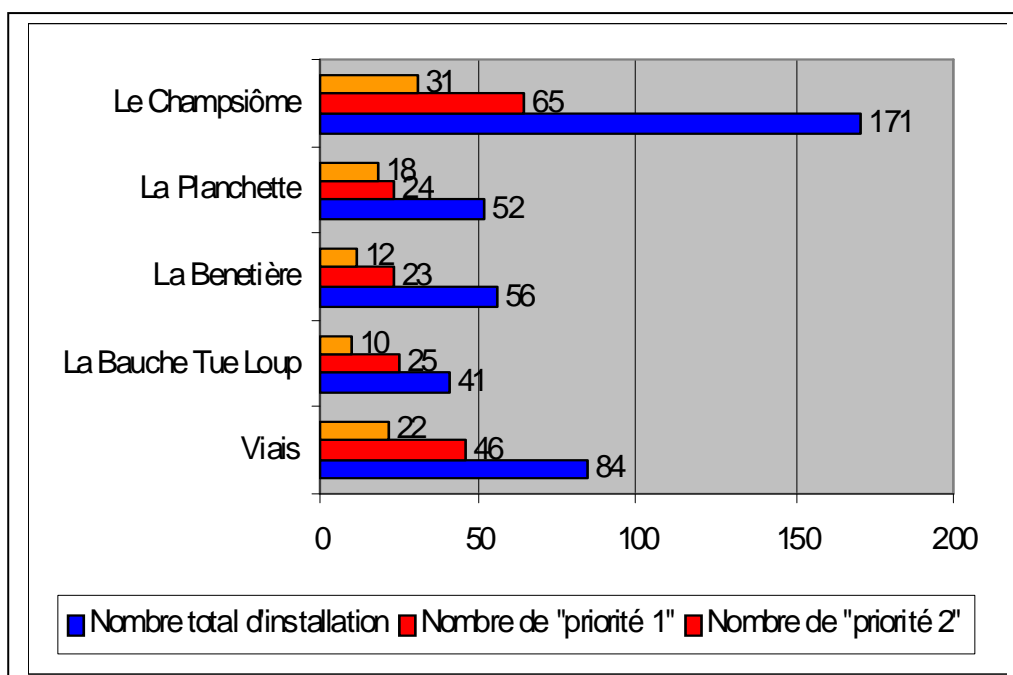
Nous avons comparé des solutions qui du point de vu impact sur l'environnement vont être équivalentes au regard de ce que nous impose la réglementation. Compte tenu des secteurs d'étude notamment celui du Champsiôme et le déversement sur le milieu récepteur, vous êtes dans un bassin versant très sensible et il est clair que lorsque nous avons étudié les unités de traitement envisageables, nous avons du tenir compte de cela mais aussi de la taille des villages.

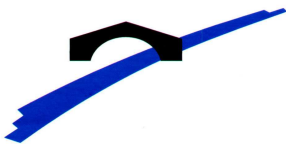
LES DONNEES DU SPANC

Ces chiffres sont basés sur une étude de 2006 donc avec des chiffres qui diffèrent légèrement de notre mise à jour. Ce qui est important de retenir c'est le nombre total d'installation et les installations dites en priorité 1 (installations défaillantes) et priorité 2 (moins défaillantes), le delta représentant les installations qui vont plutôt bien.

Je fais également une autre parenthèse sur ce classement et sur ce que l'on appelle acceptable, insuffisant ou non acceptable. Lorsque l'on réalise un diagnostic d'assainissement non collectif ça n'est pas parce qu'une installation est dite conforme dans sa conception qu'elle fonctionne bien et à l'inverse ça n'est pas parce qu'une installation est dite non conforme dans sa conception qu'elle fonctionne mal. Il peut y avoir des installations qui aujourd'hui ne sont pas complètement conformes à ce qu'il serait bon d'attendre d'une installation d'assainissement non collectif mais qui fonctionnent globalement bien ; à l'inverse il peut très bien y avoir des installations toutes récentes qui fonctionnent mal. Ça n'est pas parce que l'on est conforme que l'on est acceptable donc il ne faut pas relier la conformité avec ce que l'on appelle acceptable, insuffisant ou non acceptable. Ces critères-là avaient été mis en place pour qualifier l'impact sur l'environnement et donc sur le milieu.

	Nombre	%
Acceptable	245	32,6%
Insuffisant	156	20,8%
Non acceptable	350	46,6%
Total	751	100,0%

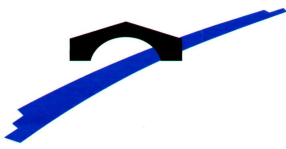




Les scénarii d'assainissement collectif étudiés

Village	Scénarii étudiés	
La Planchette	V1	Traitement sur site
	V2	Transfert sur PR D2A
La Plesse		Raccordement sur le village de la Planchette
L'Essart	-	Raccordement sur le village de la Bauche Tue Loup
La Bauche Tue Loup	-	Raccordement sur le village de Champsiome
Champsiome	V1	Traitement sur site
	V2	Transfert sur le réseau de Nantes Métropole – PR D2A – via « La Planchette »
	V3	Raccordement au réseau de Nantes métropole par la ZAC de La brosse
	V4	Traitement sur site pour la zone ancienne du village
	V5	Traitement sur site pour le « centre du village »
La Vincée	V1	Traitement sur site
Moulin Robert et La Colleterie	-	Raccordement sur le réseau collectif communal existant et analyse de l'incidence d'un traitement sur site par chaque village ou pour les deux villages

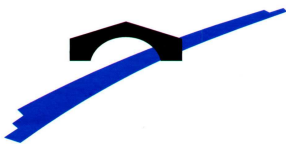
Village	Scénarii étudiés	
Les Garotteries	-	Raccordement sur le réseau collectif existant de Viais
La Benetière	-	Raccordement sur le réseau collectif existant de Viais et analyse de l'incidence de la mise en œuvre d'une unité de traitement sur site
La Haugardière		Raccordement sur le réseau collectif communal existant
La ZA de la Nivardière		Raccordement sur le réseau collectif communal existant



Critères de choix des scénarii d'assainissement collectif étudiés

Village	Raison des du choix des scénarii étudiés
La Planchette	Choix d'étudier deux solutions : un traitement sur site et le raccordement au réseau de Nantes Métropole compte tenu de l'éloignement de ce dernier (environ 850m)
La Plesse	La solution d'une étude d'une unité propre à ce village (5 habitations) n'a pas été développée compte tenu du faible nombre d'habitations concernées. Le raccordement au réseau éventuel de La Planchette a été étudié pour analyser l'impact financier
L'Essart	Ce village ne compte que 9 habitations. Le raccordement au réseau éventuel de La Bauche Tue Loup a été étudié pour analyser l'impact financier
La Bauche Tue Loup	Nous n'avons étudié que la solution à un réseau d'assainissement collectif du village de Champsiome compte tenu notamment des contraintes d'implantation d'une éventuelle unité de traitement
Champsiome	Il s'agit d'un village particulièrement important pour lequel différentes solutions soit de traitement sur site soit de transfert sur le réseau de Nantes métropole ont été étudiées. Par ailleurs, nous avons également étudié un scénario d'assainissement collectif pour la zone centrale du village, ancienne, et pour laquelle on note de nombreux dispositifs individuel en situation de « non acceptable »

Village	Raison des du choix des scénarii étudiés
Moulin Robert et La Colleterie	Il s'agit de deux villages possédant également très peu d'habitations. Le raccordement au réseau collectif communal existant, bien qu'éloigné d'environ 500 m, a été étudié pour analyser l'impact financier. Par ailleurs il a semblé intéressant d'analyser l'incidence financière de la mise en œuvre d'une unité de traitement propre à chaque village ou pour les deux villages regroupés
La Vincée	Choix d'étudier deux solutions : un traitement sur site et le raccordement au réseau collectif communal existant
Les Garotteries	La position géographique de ce secteur milite de fait pour un raccordement au réseau collectif de Viais et ne se prête pas à une solution de traitement sur site.
La Benetière	Concernant ce village nous avons privilégié, à ce stade d'étude, un raccordement sur le réseau de Viais.
La Haugardière	La position géographique de ce village nous a conduits à privilégier l'étude d'une solution de raccordement au réseau communal existant
La ZA de la Nivardière	La position géographique de cette zone d'activité nous a conduits à privilégier l'étude d'une solution de raccordement au réseau communal existant et ce d'autant plus qu'il nous paraît hasardeux de prévoir une unité de traitement pour une zone d'activité (maîtrise de la nature des effluents)



Hypothèses de travail

Approche niveau étude de faisabilité

Il faut savoir que cette étude-là n'est pas une étude opérationnelle dite de maîtrise d'œuvre, nous sommes sur un niveau d'étude de faisabilité avec un certain nombre de ratios à prendre en compte c'est à dire qu'il y a un certain nombre d'hypothèses de travail à développer pour ce genre d'étude et ce qui est important de retenir dans ce type d'approche, c'est que les coûts ne sortent pas d'un chapeau, qu'ils proviennent d'expériences et de chantiers réels, que ces coûts sont confrontés très régulièrement aux techniciens du conseil général et de l'agence de l'eau de manière à valider ces ratios-là afin d'être bien d'accord sur ces bases. Chose importante également que je précise car souvent la question est posée, je n'ai pas tenu compte d'une quelconque crise donc je suis bien sur des coûts avant crise et je ne tiens pas compte de ce que l'on observe aujourd'hui dans les appels d'offres.

Michel Brenon : pourquoi ne sont pas pris en compte les villages du sud de la commune c'est à dire le Pâtis et toute cette zone là ?

Monsieur Fazio : je vais laisser répondre Monsieur Fétiveau.

Yannick Fétiveau : La ramification des villages présentait un intérêt. Au départ, nous avons pensé ne pas le faire de manière exhaustive pour tous les villages. Progressivement, nous nous sommes aperçus qu'il y avait différentes combinaisons possibles à étudier.

Pour le Pâtis et la Mône, le linéaire était beaucoup trop important de fait, cela faisait partie du scénario repoussoir. C'est vrai que nous aurions pu les intégrer mais étant donné le montant des coûts par branchement, sur des villages équivalents, la dépense était excessivement élevée, et donc la réponse évidente.

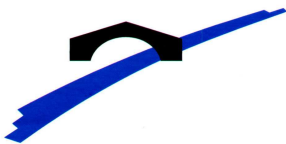
L'idée était d'étudier toute la ramification qui permettait de rajouter des abonnés sur les mêmes réseaux pour mutualiser le coût des travaux.

Prise en compte de techniques rustiques d'assainissement collectif (Lagunage - filtres plantés de roseaux – filtres à sable

Pourquoi les techniques rustiques ? Parce que nous avons à faire à un nombre de branchements trop faibles pour envisager des stations d'épuration type de ce que vous avez dans le bourg, type aération, des choses un petit plus sophistiquées.

Nous sommes partis sur des techniques multiples telles que le lagunage, filtres plantés de roseaux et filtres à sable. Là encore il y a eu une confrontation par rapport à ces techniques là avec les différentes institutions, je pense à la police de l'eau et chose importante, il faut quand même rester à des techniques adaptées à la taille des villages étudiés.

Je parlais tout à l'heure d'hypothèse de travail et vous trouverez ci-dessous la grille d'évaluation à partir de laquelle nous calculons nos propres coûts à l'aide de ces grilles standards :



Coûts d'investissement de référence Réseaux

Désignation	unité	Coût unitaire (€HT)
Fourniture et pose de canalisations gravitaires Chemin	ml	200,00 €
Fourniture et pose de canalisations gravitaires Voie Communale	ml	230,00 €
Fourniture et pose de canalisations gravitaires Route Départementale	ml	270,00 €
Fourniture et pose de canalisations de refoulement Chemin	ml	70,00 €
Fourniture et pose de canalisations de refoulement Voie Communale	ml	85,00 €
Fourniture et pose de canalisations de refoulement Route Départementale	ml	100,00 €
Fourniture et pose réseaux communs Chemin	ml	235,00 €
Fourniture et pose réseaux communs Voie Communale	ml	270,00 €
Fourniture et pose réseaux communs Route Départementale	ml	300,00 €
Fonçage (diamètre 400)	ml	750,00 €
Poste de refoulement <50EH	U	28 000,00 €
Poste de refoulement 50-100 EH	U	30 000,00 €
Poste de refoulement 100-300 EH	U	35 000,00 €

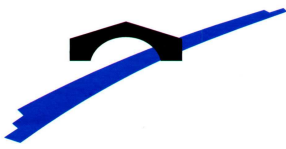
Coûts d'investissement de référence unités de traitement

Technique	Unité (*)	Coût unitaire (€HT/ E.H.)
Filtre Planté de Roseaux	E.H.	600 à 1 000 €HT
Lagunage naturel	E.H.	600 €HT
Filtre à sable	E.H.	700 à 1 200 €HT

Coûts de référence – exploitation

	Part réseau/m	Part P.R.fixe	Part P.R./m ³ pompés
Coût (€HT)	1.4	2300	0.023

Technique	Unité (*)	Coût unitaire (€HT/ E.H./ An)
Filtre Planté de Roseaux	E.H.	30 €HT
Lagunage naturel	E.H.	30 €HT
Filtre à sable	E.H.	60 €HT

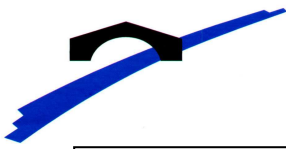


Le secteur du Champsiome

On s'aperçoit très vite que lorsque l'on ramène les coûts par branchement donc par habitation on arrive à des sommes de 7 700 € par branchement et avec une exploitation de l'ordre de 156 € par an et par branchement (cf tableau ci-dessous).

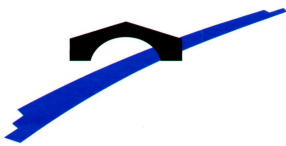
Secteurs d'étude		Caractéristiques	N Bchts	inv €HT/bc h	expl €HT/an/ Bcht
Secteur de Champsiome					
Planchette	V 1	station sur site	62	7 700	156
	V 2	Raccordement D2A (*)	62	6 700	118
La Plesse		Transfert sur le réseau de la planchette	5	13 900	580
Planchette + La Plesse	V 1	station sur site	67	8 300	194
	V 2	Raccordement D2A (*)	67	7 200	152
L'Essart		Transfert sur réseau de la Bauche tue loup	9	10 900	332
La Bauche Tue Loup		Transfert sur réseau de Champsiome	39	7 300	108
La Bauche Tue Loup + L'Essart		Transfert sur réseau de Champsiome	48	7 900	150

Les coûts d'investissement et d'exploitation n'intègrent pas les incidences financières liées à un raccordement sur le réseau Nantes Métropole



Secteurs d'étude	Caractéristiques		N Bchts	inv €HT/bch	expl €HT/an/ Bcht
Secteur de Champsiome					
Champsiome	V1	Traitement sur site	193	7 500	138
	V2	Transfert sur réseau NM via D2A (*)	193	6 300	43
	V2	Transfert sur réseau NM via D2A avec Planchette (*)	255	6 400	61
	V3	Transfert sur réseau NM via ZA la Brosse (*)	193	6 300	61
	V4	Traitement partiel du village sur site	63	8 100	192
	V5	Traitement partiel du village sur site	33	7 400	112
Champsiome + La Bauche Tue Loup	V1	Traitement sur site	232	7 700	148
	V2	Transfert sur réseau NM via D2A (*)	232	6 400	53
	V3	Transfert sur réseau NM via ZA la Brosse (*)	232	6 500	69
Champsiome + La Bauche Tue Loup + L'Essart	V1	Traitement sur site	241	7 800	141
	V2	Transfert sur réseau NM via D2A (*)	241	6 600	64
	V3	Transfert sur réseau NM via ZA la Brosse (*)	241	7 800	79

Les coûts d'investissement et d'exploitation n'intègrent pas les incidences financières liées à un raccordement sur le réseau Nantes Métropole

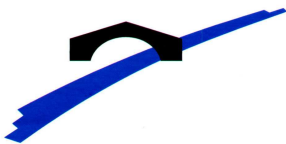


Le secteur de la Vincée

Secteurs d'étude		Caractéristiques	N Bchts	inv €HT/bc h	expl €HT/an/ Bcht
Secteur de La Vincée					
Moulin Robert		Transfert sur réseau du Bourg	5	21 200	660
Coletterie		Transfert sur réseau du Bourg	6	14 600	500
Moulin Robert + La Coletterie		Transfert sur réseau du Bourg	11	17 600	573
Moulin Robert + La Coletterie	V2	station sur chaque village	11	10 900	124
	V3	station pour les deux village	11	15 100	377
La Vincée	V1	Traitement sur site	41	8 500	127
	V2	Transfert sur réseau du Bourg	41	7 200	161

Le secteur de Viais

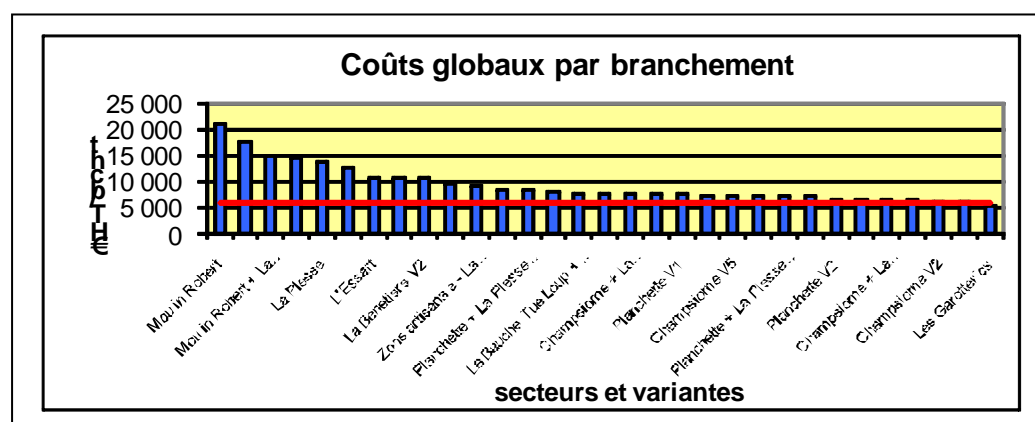
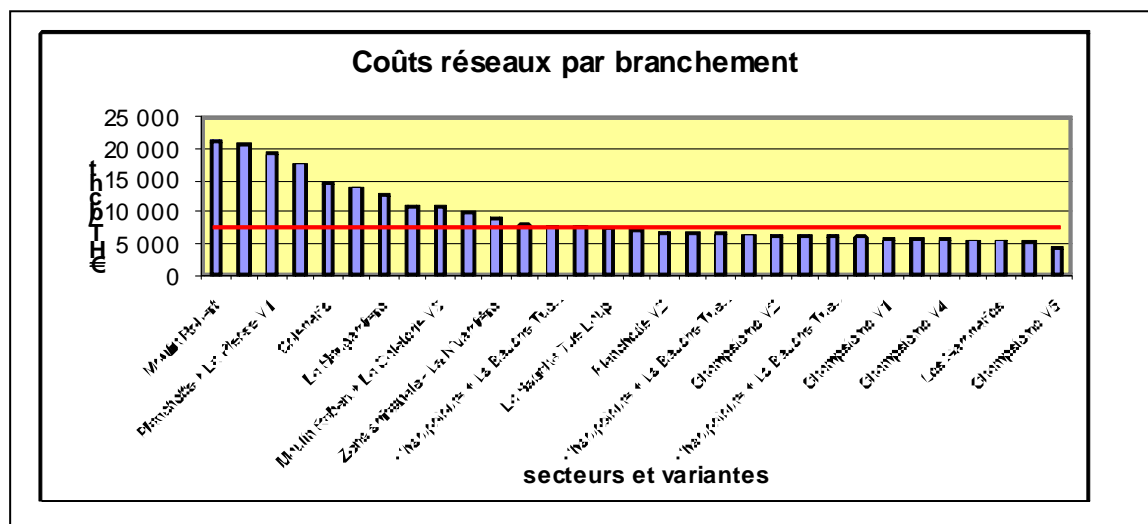
Secteurs d'étude		Caractéristiques	N Bchts	inv €HT/bch	expl €HT/an/ Bcht
Secteur de Viais					
Les Garotteries		Transfert sur réseau du Bourg	16	5 500	31
La Benetiere	V1	Transfert sur Réseau de Viais	41	9 800	222
La Benetiere	V2	station propre au village	41	10 700	241



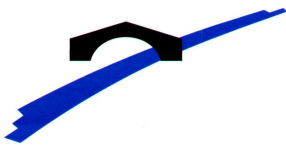
Le secteur du Bourg

Secteurs d'étude	Caractéristiques	N Bchts	inv €HT/bch	expl €HT/an/ Bcht
Secteur du Bourg				
Zone artisanale - La Nivardière	Transfert sur réseau du Bourg	24	9 100	58
La Haugardière	Transfert sur réseau du Bourg	10	12 500	80

Coûts



Des coûts globaux globalement supérieurs à la réhabilitation de l'assainissement non collectif.



Contraintes de rejet

Les unités de traitement potentielles

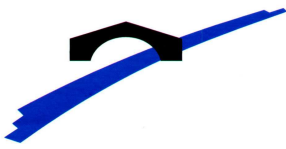
Villages	Capacité (EH)	Unité de traitement	milieu récepteur
Champsiome seul			
V1	600	FPR	fossé -> Rau La Patouillère
V4	200	FPR / FS	
V5	100	FS ?	
Champsiome+La Bauche Tue Loup (V1)	700	FPR	
La Planchette	190	FPR / FS	Rau La Patouillère
La vincée	130	FS ?	L'Ognon
La bënëtière / Les garotteries	180	station existante	L'Ognon

- Milieu récepteur final : L'Ognon – Lac de Grand Lieu (SAGE)
- Sensibilité du milieu récepteur
- Niveaux de rejets à valider.

Il est clair qu'aujourd'hui nous avons travaillé sur ces unités de traitement plus sur un aspect technique en disant c'est du rustique pour des petites agglomérations avec des unités de traitement qui ne seront pas trop chères à l'exploitation car entre une lagune et une boue activée telle que vous l'avez dans le bourg, il n'y a pas photo sur les coûts d'exploitation en terme d'énergie et en terme de renouvellement de matériel.

La réhabilitation de l'assainissement non collectif

- Un mode d'assainissement pérenne
- Une réhabilitation dépendante de la nature des sols et des surfaces de terrain
- De nouvelles filières de traitement envisageables sur les terrains exigus
- Un coût moyen de réhabilitation de l'ordre de 7000 €HT/ installation
- Une vidange à faire ¼ ans
- Contrôle SPANC de conformité et contrôle réalisation



Synthèse

- Des coûts globaux d'assainissement collectif globalement importants, voire prohibitifs (investissement et exploitation) selon les secteurs
- Une réhabilitation de l'assainissement non collectif particulièrement contraignante au cœur du village de Champsiome
- Coûts de transfert sur les réseaux de Nantes Métropole non intégrés (secteur de Champsiome)
- Un milieu récepteur sensible
- Assainissement collectif intéressant pour le secteur des Garotteries (raccordement sur le réseau de Viais)
- Assainissement collectif du « cœur » du village de Champsiome à privilégier au regard des contraintes parcellaires pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif
- Coûts de transfert sur les réseaux de Nantes Métropole à intégrer

Y a-t-il des observations sur la présentation qui vient de nous être faite par Monsieur Fazio ?

Michel Brenon : Dès lors que nous allons nous lancer dans l'étude d'une station d'épuration, il faut vraiment intégrer tous les secteurs qui sont potentiellement raccordables même si l'on peut penser que l'on ne peut pas les financer immédiatement, les coûts peuvent aussi varier dans le temps.

Quant au Champsiome, le coût de transfert de Nantes-Métropole vous ne l'avez pas obtenu car vous n'avez pas eu le temps de le demander ou est-ce que l'on ne peut pas en disposer ? Quelle est la raison ? Est-ce une raison de temps ou une raison technique ?

Yannick Fétiveau : Dans le mandat précédent, la demande avait été faite plusieurs fois avec des réponses diverses. L'éventualité de pouvoir étudier l'hypothèse du raccordement du Champsiome notamment sur les Sorinières avait été évoquée lors de la réalisation de l'aire des gens du voyage. Le réseau supposé pouvait venir jusqu'à l'aire des gens du voyage. Il n'a pas été réalisé.

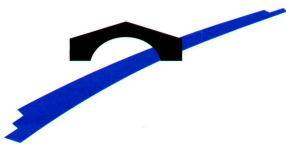
Nous avons eu une réponse à un nouveau courrier avec un avis favorable sur le principe ; nous avons donc envoyé un nouveau courrier afin qu'ils puissent nous communiquer les coûts. Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Ce qui est clair c'est qu'au delà des coûts il y a aussi la faisabilité de pouvoir collecter l'ensemble des effluents du Champsiome sur le collecteur de la Brosse.

Il semblerait que cela soit possible techniquement mais quel en est le coût ?

Chacun a bien intégré que le coût d'investissement est le produit du prix d'un branchement par le nombre de branchements. Pour le Champsiome, il y a 193 parcelles : nous arrivons à des coûts énormes

Yves François : Comme on l'a bien vu lors de la présentation par Monsieur Fazio de cette étude globale, chiffrée, objective, il existe plusieurs solutions afin que nous laissions tous une terre et une eau propres à nos enfants et aux générations futures. Il ne faut plus forcément penser à une solution unique, surtout que Pont-St-Martin présente la particularité d'avoir quelques gros villages excentrés du bourg et deux stations d'épuration ou de lagunage.

Tout équipement nouveau à un coût d'investissement et un coût de fonctionnement. On l'a bien vu ce soir - et cela avait déjà été démontré par la SAUR en réunion publique au démarrage de l'étude du SPANC, il y a six ans -, les coûts des différentes solutions d'assainissement, sur dix ans, sont relativement proches.



Secteur par secteur, presque "ensemble de maisons par ensemble de maisons", il nous faut chercher les bonnes solutions de bon sens, économiquement acceptables par le budget communal et par les budgets des familles, des ménages. Les augmentations déjà enregistrées par ces derniers, tant dans le budget général que dans le budget Assainissement, afin de préparer les investissements futurs, nécessitent d'être prudents, de définir des règles simples, lisibles, claires pour tous, afin que chacun sache exactement ce qu'il a à faire au regard du diagnostic SPANC de son installation autonome, d'un choix possible de micro-station, d'une solution collective ou semi-collective et à quelle échéance. N'oublions pas non plus que de nombreuses maisons bénéficient déjà d'un assainissement autonome qui fonctionne bien: il n'est pas vraiment envisageable d'alourdir leur facture d'eau.

Je vous propose donc déjà de reprendre les règles du Conseil Général lui-même en la matière. Je rappelle pour mémoire que la première tranche du Fréty a été subventionnée par le Conseil Général mais, l'année suivante, la seconde partie ne l'a pas été parce que les règles du jeu ont été changées entre temps, le Conseil Général considérant que les maisons bénéficiaient d'une surface de terrain suffisante pour l'installation d'un assainissement individuel.

Au regard de ses propres règles, le Conseil Général pourrait sans doute aujourd'hui participer, par des subventions, à l'assainissement collectif ou semi-collectif du coeur du Champsiome puisque certaines maisons ne bénéficient pas de parcelles suffisantes pour un assainissement autonome, mais pas au-delà de ce "coeur". Et quelle sera la politique du Conseil Général dans quatre ans? N'oublions pas non plus que de nouvelles solutions d'assainissement autonome se font jour avec les micro-stations, par exemple.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retenir des objectifs clairs pour notre commune :

- engager chaque martipontain dans une démarche citoyenne par le traitement de ses propres effluents à la parcelle lorsque cela est possible.
- ne pas alourdir la facture d'eau de l'ensemble des martipontains par de nouveaux investissements lourds, sachant que les hausses du prix de l'eau sont et seront déjà conséquentes dans les années à venir afin de pouvoir construire la nouvelle station d'épuration prévue en 2012/2013.
- ne pas alourdir inutilement la facture d'eau de ceux qui ont déjà un assainissement autonome qui fonctionne normalement.
- garder chaque année une épargne nette suffisante pour investir dans les nécessaires réhabilitations des réseaux trop poreux.

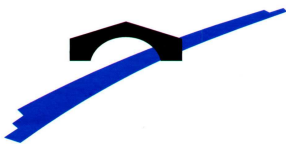
Sur ces bases, un plan pluriannuel assainissement pourra être proposé et étudié ensemble dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires assainissement lors d'une prochaine réunion, au regard des secteurs à prioriser et des meilleures solutions à trouver, de la future station d'épuration et des capacités d'investissement communales.

Adoption du procès verbal de la séance du 11 février 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la séance du 11 février 2010.

Compte de gestion 2009 du budget annexe d'assainissement

Maryvonne Bourgeois : Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenus des écritures au cours de l'exercice. En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.



Section d'investissements :

Recette nettes : 249 762,56 €
 Dépenses nettes : 207 638,74 €
 Soit un excédent de l'exercice de 42 123,82 €

Section de fonctionnement :

Recette nettes : 316 881,68 €
 Dépenses nettes : 88 246,29 €
 Soit un excédent de l'exercice de 228 635,39 €

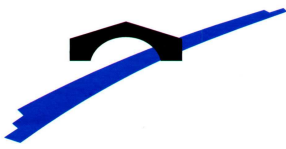
Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoption du compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Il y a donc 22 présents et 25 votants.

Maryvonne Bourgeais : Le compte administratif 2009 du budget annexe est soumis à l'assemblée. Les résultats peuvent se résumer comme ci-dessous :

		Euros
Fonctionnement	A Titres émis (recettes)	316 881.68
	B Mandats émis (dépenses)	88 246.29
	C Résultat de fonctionnement 2008 reporté	0.00
	Résultat de fonctionnement exercice 2009	228 635.39
	D=A-B+C Résultat de clôture fonctionnement 2009	228 635.39
Investissement	E Titre émis (recettes)	130 558.66
	F Mandats émis (dépenses)	207 638.74
	G Affectation de fonctionnement 2008	119 203.90
	H Déficit d'investissement 2008 reporté	129 086.40
	Résultat d'investissement exercice 2009	42 123.82
	I=E-F+G+H Résultat de clôture d'investissement 2009	-86 962.58
	J Recettes engagées non réalisées	0.00
	K Mandats engagés non mandatés	48 226.47
L=J-K Résultat des restes à réaliser 2009	-48 226.47	



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Adopte le compte administratif 2009 du budget annexe,
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat du compte administratif 2009 du budget annexe au budget annexe 2010

Maryvonne Bourgeais : Le compte administratif 2009 du budget annexe dégage un excédent de fonctionnement de 228 635.39€ et un déficit d'investissement de 86 962.58 €.

A ce déficit, il faut ajouter le montant déficitaire des restes à réaliser qui s'élèvent à 48 226.47 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Affecte au compte 1068 le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2009 augmenté du montant des restes à réaliser, soit la somme de 135 189.05 €,
- Impute 93 446.34 € au chapitre 002 (recettes de fonctionnement),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoption du budget annexe assainissement 2010

Maryvonne Bourgeais : Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de Budget annexe pour 2010, d'un montant de **882 377.73€**, et qui se compose de :

- **327 706.34 €** **en Fonctionnement**
- **554 671.39 €** **en Investissement.**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

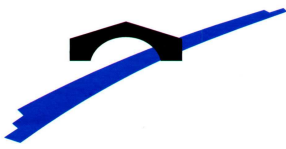
Lors de la séance du 17 décembre 2009, le conseil municipal a décidé d'augmenter la surtaxe ainsi que les primes fixes du prix de l'eau.

Le montant de la surtaxe d'assainissement est donc prévu pour un montant de 205 700 € en 2010. De plus, les raccordements de maisons sont prévus en 2010 pour un montant de 9 000 €. Des refacturations sont prévues à hauteur de 2 560 € et la reprise des amortissements est envisagée pour 17 000 € (opération d'ordre avec les dépenses de la section d'investissement).

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé une dépense à hauteur de 3 924€ pour couvrir les frais d'exploitation de la station d'épuration.

Les charges financières sont constituées par le paiement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie. Elles sont estimées (intérêts courus non échus compris) à 13 000 € pour l'année 2010.



D'autres dépenses diverses sont prévues pour un montant de **310 882.34 €**, elles se décomposent comme suit :

- 78 000 € de dotations aux amortissements
 - 232 882.34 € de virement à la section d'investissement

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de récupération de la T.V.A. sont prévues à hauteur de 20 000 €.

La collectivité prévoit des subventions s'élevant à 68 600 €.

Pour la réalisation de la rue d'herbauges elles comprennent essentiellement :

- 25 000 € au titre de du contrat de territoire,
- 19 600 € pour la DGE.

Il est également envisagé des subventions pour le schéma directeur :

- 6 250 € au titre du contrat de territoire,
- 17 750 € de la part de l'agence de l'eau.

Il n'y a pas d'emprunt prévu en 2010.

On retrouve également l'opération d'ordre de la dotation aux amortissements (78 000 €).

II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'ordres sont égales à 17 000€ et correspondent à la reprise des subventions.

Il est également demandé de valider, au titre du remboursement du capital de la dette, un crédit de 79 500 €, correspondant au remboursement normal du capital.

Les autres dépenses d'investissements s'élèveraient à 302 982.34 € :

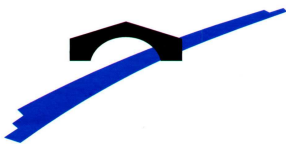
- La réalisation du schéma directeur d'assainissement pour un coût de 42.000 € TTC.
- La réhabilitation de la rue d'Herbauges en 2010 pour un coût prévisionnel global estimé à 160 000€ TTC.
- Il est prévu d'anticiper les dépenses de construction de la station d'épuration par la mise en place de provisions dès l'année 2010 pour un montant de 100 982 €.

Michel Brenon : Est-ce que l'étude sur l'assainissement des villages est comprise dans le coût de l'étude sur le schéma directeur ou est-ce une étude différente ?

Yannick Fétiveau : Non c'est une étude différente qui a été engagée fin 2008

Michel Brenon : Elle a donc été financée sur les budgets précédents ?

Yannick Fétiveau : Oui tout à fait ; les 42 000 € portent bien sur le schéma directeur d'assainissement.



Jean-Paul Chauvet : Pour expliquer notre vote, je voudrais dire que contrairement au budget principal pour lequel nous n'avons pas voté les recettes ni les dépenses, là, nous avons voté la surtaxe au mois de décembre et nous allons voter ce soir les recettes et nous voterons également les dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Annulation de titres en non valeur

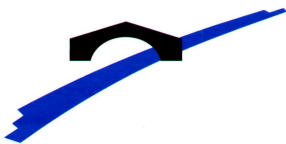
Maryvonne Bourgeais : La trésorerie de Bouaye nous a transmis pour avis, des admissions en non-valeur pour :

- des produits irrécouvrables en raison de l'insolvabilité,
- de l'impossibilité de retrouver les débiteurs,
- de la modicité des sommes (inférieur au seuil de poursuite).

Il s'agit souvent de titre lié à la restauration.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les admissions en non-valeur suivantes, qui concernent toutes le budget général, pour un montant total de 169,70 € :

Année	N° du titre	Montant
2008	T-1482	20,00 €
2008	T-1268	20,00 €
2007	T-514	3,13 €
2007	T-1340	3,13 €
2007	T-1393	3,00 €
2007	T-2243	8,77 €
2007	T-2294	4,32 €
2007	T-2713	0,90 €
2007	T-2932	44,00 €
2007	T-3019	2,90 €
2007	T-3140	0,02 €
2007	T-3263	0,20 €
2008	T-379	8,00 €
2008	T-544	7,89 €
2008	T-579	7,89 €
2008	T-887	0,40 €
2009	R-15-422	9,00 €
2009	R-10-73	9,00 €
2008	T-1549	6,00 €
2008	T-1793	6,00 €
2009	R-1-232	1,00 €
2009	R-5-401	4,15 €
TOTAL		169,70 €



Il est précisé que Monsieur le receveur nous a fourni les justificatifs relatifs à l'irrecouvrabilité de ces produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les produits ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet

Yves François : Un agent de grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe occupant des fonctions dans le cadre des services administratifs de la restauration scolaire est parti à la retraite et son poste a été supprimé lors du conseil du 23 juin 2009.

Toutefois, il s'avère que la gestion de la restauration nécessite le même effectif qu'auparavant, à savoir au total trois agents. Or, actuellement, les effectifs sont constitués de deux agents.

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour la remplacer à 22/35^{ème}, comprenant également les fonctions de secrétariat auprès du Relais Assistantes Maternelles pour une durée de 4 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessous :

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail	Création ou suppression
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet 22/35 ^{ème}	création

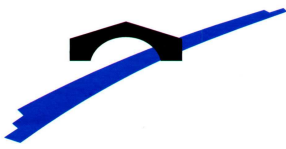
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du fonds d'aménagement communal pour les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de football

Martine Chabirand : La Ville de Pont Saint Martin est actuellement dotée d'un équipement sportif se composant de deux terrains de football et de vestiaires. Ces vestiaires sont vétustes. Il est nécessaire de les restaurer et de les agrandir au regard de l'activité de l'association.

Le bâtiment comprend principalement quatre vestiaires et les douches attenantes, des sanitaires, des vestiaires-douches pour les arbitres, un sanitaire public et un local de rangement.

Un programme a été établi en prenant en considération la réhabilitation du bâtiment existant et l'extension de celui-ci par une nouvelle construction.



Pour la réalisation de cette extension, un marché public de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure adaptée va être lancé comprenant la restructuration et le réaménagement des vestiaires existants ainsi que leur extension.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour les travaux est évaluée à 460.000 euros TTC. La maîtrise d'œuvre serait d'environ 56.000 euros TTC (12% du coût des travaux). En prenant en compte les frais divers (environ 24.000 € TTC), l'opération aurait un coût total de 540.000 euros.

Le programmiste a prévu les travaux de réhabilitation à hauteur de 125.000 € HT et les travaux d'extension (construction d'un nouveau bâtiment) pour un coût d'environ 260.000 € HT.

	Total HT	TVA	Total TTC
Travaux de réhabilitation	125.000 € HT	24.500 €	149.500 € TTC
Travaux de construction	260.000 € HT	50.500 €	310.500 € TTC
Maîtrise d'œuvre	46.500 € HT	9.500 €	56.000 € TTC
Divers	20.000 € HT	4.000 €	24.000 € TTC
Total	451.500 € HT	88.500 €	540.000 € TTC

Le Conseil Général a mis en place un soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements sportifs. Le fonds d'aménagement communal apporte une contribution financière à ce type d'opération à hauteur de 29% d'un plafond subventionnable de 122.000 € soit 35.380 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

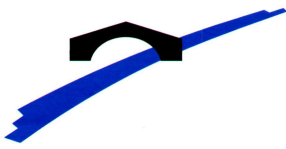
- Adopte le projet de réhabilitation et d'extension des vestiaires de football,
- Sollicite une subvention de 35.380 € pour la partie portant sur la réhabilitation des vestiaires actuels au titre du fonds d'aménagement communal auprès du Conseil Général de Loire Atlantique,
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité Rue du Moulin Rouge

Daniel Machard : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement relative à la sécurité routière sur la commune de Pont Saint Martin, il est souhaité une amélioration des conditions de circulation de tous les usagers de la rue du Moulin Rouge, dans le secteur aggloméré du Champsiome.

Ce projet consiste à répondre à une demande forte des riverains, lesquels constatent régulièrement un trafic important et des vitesses excessives des véhicules sur cette portion de rue rectiligne entre les rues de la Fontaine Laurent et du Champsiome, rendant ce secteur dangereux voire accidentogène. Par ailleurs, il existe sur ce segment de voie, un passage piétons ainsi qu'un arrêt de car scolaire pour les élèves du premier degré.

Enfin, de par sa situation géographique, cette rue est empruntée par bon nombre d'usagers provenant des artères sud de la métropole qui utilisent cette rue comme voie de contournement ou de délestage.



La rue du Moulin Rouge est composée d'une emprise de largeur moyenne de 9.90 ml, et d'une voie de circulation à double sens de 5.60 ml. Elle est bordée sur ses deux rives par une succession de propriétés bâties.

Compte tenu de l'état des lieux, il est donc projeté de réaliser à mi-distance de la partie longiligne de la voie, un aménagement simple destiné à diminuer les vitesses excessives pratiquées par certains véhicules, et assurer une plus grande sécurité des piétons aux abords du passage piétons et de l'arrêt de car.

Ce dispositif consiste en la création d'un plateau surélevé, réalisé en enrobés, et maintenu par des bordures sur ses 2 rives.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à un montant de 6693,70 € HT soit 8005,67 € TTC.

Le montant des produits d'amendes de police relatives à la circulation routière attribué au titre de 2009 aux communes de Département comptant moins de 10.000 habitants sera transmis par le Préfet au Département. Le Conseil Général doit organiser une proposition de répartition de cette dotation et demande aux communes les opérations susceptibles de relever de ce financement.

L'opération envisagée rue du Moulin Rouge intègre les catégories des opérations pouvant bénéficier du produit des amendes de police.

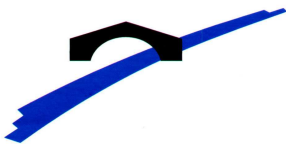
Michel Brenon, interrogeant l'adjoint en charge de la Voirie, sur les critères qui ont amené ce choix, fait remarquer qu'il aurait apprécié que ce sujet ait été préalablement discuté en commission Voirie.

Daniel Machard : Les usagers n'ont dans un premier temps pas été associés à la réflexion et c'est surtout la DDE qui nous conseille dans ce type d'aménagement. Il y avait eu une demande des riverains courant d'année dernière concernant des vitesses excessives et des accidents assez fréquents ainsi qu'une certaine dangerosité au niveau de l'arrêt des cars. Après toutes ces remarques et au vu de l'étude, nous allons sécuriser ce secteur à l'aide de la subvention que nous proposons au vote de ce soir.

Nous proposons sur une ligne droite comme celle-là avec une prise de vitesse excessive, d'opter pour le plateau de manière à provoquer un réel ralentissement, la vitesse alternée elle, permettant une certaine vision mais qui, sans voiture en face, ne réduit pas la vitesse.

Michel Brenon : Cet échange est intéressant car si ce projet avait été étudié en commission Voirie, nous n'aurions pas toutes ces questions mais nous aurions les réponses. Je constate que ce projet n'a jamais été étudié en commission Voirie avant d'être présenté en conseil municipal, c'est dommage car nous allons poser des questions un peu techniques qui n'auraient pas lieu d'être ce soir. Donc c'est évidemment un projet intéressant pour lequel il faut faire une demande de subvention à laquelle nous sommes tout à fait favorables mais j'avais deux questions :

- 1 - Connaît-on la fréquence de circulation sur cette route ?
- 2 - Pourquoi cette rue et pas une autre et n'y avait-il pas d'autres priorités ?



Daniel Machard : Oui nous sommes en possession de la fréquentation pour cet axe mais malheureusement pas ici ce soir, je vous la ferai parvenir courant de la semaine par mail. Quant à la priorité donnée à cette rue, il en va justement de ces chiffres et il s'avère que c'est un endroit qui nous inquiète fortement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet de sécurisation de la rue du Moulin Rouge et s'engage à réaliser cette opération,
- Sollicite une participation financière au titre des produits des amendes de police de 2009,
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire

Brigitte Galpin : Le règlement établi pour la fréquentation du restaurant scolaire par les élèves des écoles de la Commune, les enseignants et les agents communaux, a été adopté en conseil municipal le 30 avril 2009 et modifié le 17 décembre 2009 concernant les menus adaptés, sans viande de porc ou sans viande.

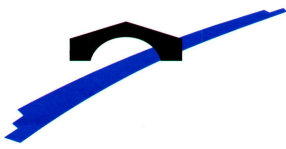
L'article 1 « *Inscription* » stipule qu'afin de permettre aux enfants d'être accueillis dans des conditions optimales de confort, les réservations sont accordées prioritairement aux enfants dont les parents ou le parent seul exercent une activité professionnelle.

Or, l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 23 octobre 2009 stipule que « *le principe selon lequel les enfants dont les deux parents travaillent pourront seuls manger à la cantine tous les jours (...) interdit illégalement l'accès au service public de la restauration scolaire à une partie des enfants scolarisés, en retenant au surplus un critère de discrimination sans rapport avec l'objet du service public en cause.* »

Afin de se conformer à cette disposition, il est proposé de modifier l'article 1 du règlement intérieur de la restauration scolaire en supprimant le paragraphe concerné.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter à l'article 8 « *Sanctions* » que : « *Lorsque l'enfant aura un comportement difficile à l'intérieur du restaurant scolaire ou sur la cour, que ce soit vis à vis du personnel ou des autres enfants, un rappel au règlement écrit ou un avertissement, selon l'importance de la faute, sera envoyé à son représentant légal.* »

Mireille Chevalier : Je voulais faire part de notre grande satisfaction de voir enfin ce paragraphe retiré du règlement, nous étions intervenus plusieurs fois sur cette demande de retrait et nous avons signalé à l'époque le caractère discriminatoire de celui-ci. Nous avons attiré votre attention dans le cas d'une plainte et heureusement, par chance, c'est une autre commune qui a été condamnée par le conseil d'Etat mais c'est quand même dommage d'avoir dû attendre un arrêt du conseil d'Etat pour retirer ce paragraphe alors que c'était quand même le bon sens de ne pas le mettre. Le principal c'est quand même que chaque enfant puisse avoir accès à un service public auquel il a droit.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte les deux modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire telles que rédigées ci-dessus, applicables dès que la délibération sera rendue exécutoire par l'application des formalités nécessaires,
- Autorise le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1 – POS

Jean-Paul Chauvet : Suite à des informations reçues par mail, nous avons demandé à ce que soit inscrit à l'ordre du jour la démarche de la révision générale du POS pour l'élaboration du PLU. Notre demande est peut-être arrivée un peu tard par rapport à la date du conseil municipal mais toujours est-il que ce point n'a pas été inscrit. Nous avons été un petit peu surpris par cette proposition de démarche telle qu'elle est faite aujourd'hui alors que nous avons relevé il y a quelques mois, ici même, la longueur du projet. En effet, cette démarche a été votée il y a maintenant 15 ou 16 mois déjà et là nous recevons des propositions de démarches avec une première réunion prévue et réunissant essentiellement des non élus. D'une part les commissions municipales n'ont pas été informées de ce point alors qu'il nous semble quand même que c'est l'un des premiers lieux où nous pouvons discuter et d'autre part une réunion a été proposée à tous les élus mais il se trouve que pour des raisons de disponibilité la date n'est pas encore arrêtée (nous n'étions pas disponibles pour la date prévue).

Nous aurions aimé une autre concertation pour cette démarche et un autre déroulement.

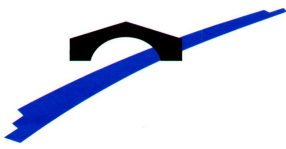
Yves François : Merci pour ton intervention. Effectivement la délibération a été prise il y a quelques mois déjà et c'est vrai aussi que c'est le même bureau d'étude, Monsieur Philippe Simon qui s'est occupé des révisions simplifiées et il n'y en a eu 2 en quelques mois. C'était une charge de travail très importante qui s'est terminée dans la dernière quinzaine 2009. Monsieur Simon n'a donc commencé la révision générale que début 2010 et ce qu'il va nous présenter prochainement à une date à caler ensemble ne sera que le début d'un très long travail à venir et il est important que nous ayons tous une bonne vision de la démarche qui va être longue et compliquée sur le plan juridique et également administratif.

Michel Brenon : Notre réaction était toute simple car il y avait eu des groupes de travail qui avaient été annoncés et qui ne se sont jamais réunis ; on nous proposait d'enrichir le débat mais celui-ci a commencé avec des non élus sans que les élus aient été informés de l'inventaire et de l'état des lieux. C'est un peu surprenant comme démarche. Nous prenons donc acte que la démarche sera un peu inversée mais le PLU ce n'est quand même pas un problème technique et c'est quand même les élus qui décident en association ensuite avec les non élus. Voilà pourquoi nous avons réagi un peu vivement à ce calendrier.

Jean-Paul Chauvet : Alors concrètement, les dates des tables rondes sont-elles maintenues ?

Yves François : Oui, la réunion sur les "nouvelles formes urbaines" se déroulera lundi 29 mars et les personnes qui sont sollicitées ont déjà du recevoir le courrier.

Michel Brenon : Les non élus ont été choisis comment ?



Yves François : Le profil des non élus a été établi par Philippe Simon avec une mixité totale composée de personnes connaissant bien la commune, des nouveaux habitants du centre bourg, d'un lotissement, des enseignants, des chefs d'entreprises, etc...Ce sont vraiment des échantillons larges de personnes touchant différentes expertises.

2 – PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCGL

Pour information l'atelier thématique n°2 – développement économique, aura lieu le mardi 7 avril 2010 à 20h30 et les personnes y participant recevront le dossier cette semaine.

Le second atelier urbanisation – aménagement de l'espace aura lieu le 5 mai, salle st martin à 20h30. Vous recevrez également votre dossier courant de semaine prochaine.

Je vous engage à continuer à lire ces documents et à faire part de vos idées, de vos remarques aux délégués de la commune qui participent à ces ateliers.

3 – FORUM

Marie-Anne David : J'invite chacun à venir au 7^{ème} forum de la commune pour rencontrer nos commerçants artisans et toutes les associations. Vous avez du recevoir le programme dans le bulletin municipal. Ce forum est combiné avec la semaine de l'environnement et plusieurs actions dans la semaine mais Sylvie va vous en parler mieux que moi.

Sylvie Nicolas : La semaine de l'environnement a débuté par des expositions dans les écoles avec un programme un peu plus soutenu à partir de demain et tout le week-end composé d'un spectacle gratuit, d'interventions diverses, de conférences et plein de choses intéressantes. Une très belle balade également dimanche du côté de la Marionnière, des spectacles pour les enfants, des plantations avec l'Omej, etc.... Venez nombreux !

Je vous invite également à une conférence mercredi prochain (20h30) dans cette même salle animée par Sophie Masson sur le thème "comment se passer des pesticides" et une clôture vendredi soir au domaine du Moulin.